

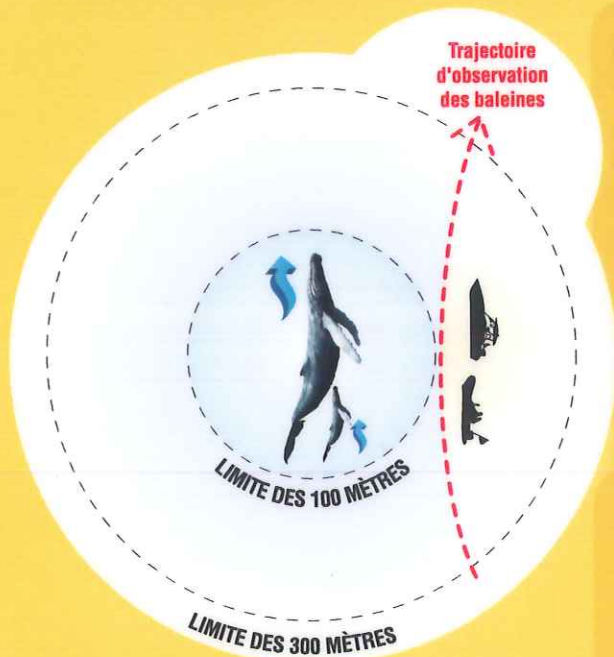
Baleine à bosse



La charte

à force de la regarder de trop près... vous finirez par ne plus la voir !

L'approche en mer



A 300 MÈTRES ENVIRON

- * **Passer au ralenti (3 à 4 nœuds maxi)** puis diminuer progressivement cette vitesse. **Éviter les changements de régime moteur** : ils provoquent des nuisances sonores importantes pour les cétacés.
- * **Ne pas approcher les baleines par l'arrière** : le bateau ne doit pas être perçu comme un poursuivant.
- * **Ne jamais couper la route des baleines.**
- * **Ne jamais poursuivre une baleine** : si elle change d'allure ou de direction, c'est qu'elle ne veut pas être approchée.
- * **Ne jamais séparer les groupes de baleines**, en particulier les mères et leurs baleineaux.

A 100 MÈTRES ENVIRON

- * **Le bateau doit être à l'arrêt et doit pouvoir manœuvrer** si nécessaire.
- * A proximité de la côte ou du récif, **ne jamais placer le bateau entre le large et la baleine** afin de ne pas bloquer l'animal.
- * Certaines missions à vocation strictement scientifique peuvent être conduites à réduire cette distance.

EN MER

- * **Tous les bateaux doivent rester du même côté** afin d'éviter le phénomène d'encerclement.
- * **A 100 mètres, limiter à 5 le nombre de bateaux** en observation pour minimiser les nuisances sonores.
- * Au-delà de 5 bateaux dans la limite des 100 mètres, **attendre son tour à l'extérieur du cercle des 300 mètres.**
- * **Céder sa place au bout de 15 minutes d'observation** lorsque d'autres bateaux sont en attente.

Le nombre de bateaux dans la limite d'observation des 100 mètres doit être inférieur ou égal à 5.

Le bateau **ORANGE** reste en attente à la limite d'observation des 300 mètres et du même côté que les bateaux déjà présents.



PAR LES NAGEURS

- * **Il est fortement déconseillé de se mettre à l'eau.** Les baleines sont des animaux sauvages et dangereux.
- * **Proscrire toute mise à l'eau en présence de groupes actifs** (baleines qui sautent, ...), et si plus de 3 bateaux sont en observation dans la limite des 100 mètres.
- * **En cas de mise à l'eau, les règles de sécurité suivantes sont vivement recommandées :**
 - S'informer au préalable des procédures d'approche.
 - Être encadré par une personne qualifiée.
 - Ne pas sauter lors de la mise à l'eau, éviter les mouvements brusques et les cris.
 - Maintenir systématiquement une personne à bord du bateau.
 - Ne pas s'approcher à moins de 15 mètres des animaux.
 - Ne pas dépasser un maximum de 10 nageurs près d'une baleine. Les nageurs doivent rester groupés du même côté que les bateaux.
 - Ne jamais toucher une baleine (leur peau est sensible). N'oublions pas que ce sont des animaux sauvages (risque de réaction violente des baleines et donc d'accident).
 - Comme pour les bateaux, ne jamais séparer les groupes de baleines, en particulier les mères et leurs baleineaux.

L'observation